Image not found or type unknown

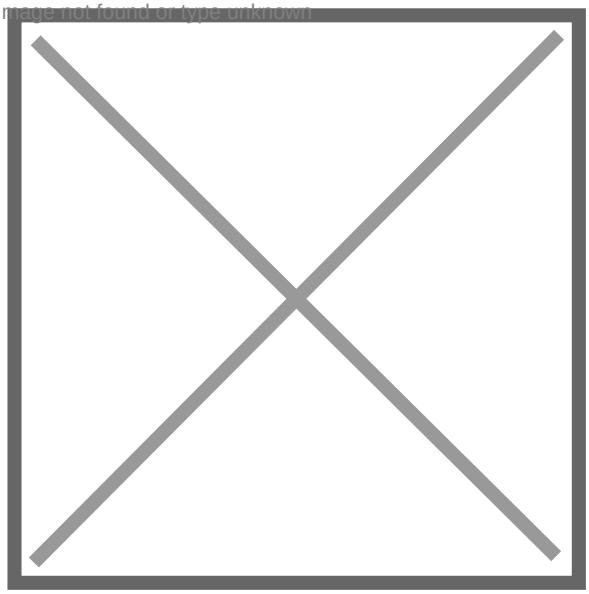

Non renouvellement cdd dans la fonction publique hospitalière

Par **luzialou**, le **10/04/2014** à **10:55**

Bonjour,

Je suis aide soignante depuis avril 2012 dans un hopital, mais toujours en cdd de 2 ou 3 mois à chaque fois (ce ne sont pas des renouvellements, mais à chaque fois de nouveaux contrats). Je suis tombée enceinte et j'ai accouché le 2.03.2014, l'hopital m'a donc fait un cdd (encore)jusqu'au 14.05.2014, fin officielle de mon congés maternité. J'ai appelé mon travail pour leur demander s'ils comptaient me renouveler, ou mieux encore me promettre une embauche car, il faut je prévois pour la garde de mon enfant, et j'ai également des projets, qui de ce fait, depuis bientot 2 ans sont sur pause car en cdd on est bloqué... La réponse de mon travail est qu'ils ne savent pas pour le renouvellement, et que pour l'embauche c'est définitivement non car pas de budget...
Ce que je voudrais savoir c'est est-ce que je peux prendre congès parental (c'est mon deuxième enfant), sans perdre de l'argent surtout? ou alors, si je refuse un éventuel nouveau cdd à l'issu de mon congés maternité, puis-je prétendre à une indemnisation de pole emploi (ce qui serait mieux pour moi...) Pendant combien de temps peuvent-ils "jouer" comme ca avec moi? Puis-je espérer une embauche au vu de mes nombreux cdd...?
C'est tout de meme dommage d'agir comme ca avec les agents car, mon but était de rester dans la fonction publique mais vu comme c'est parti[smile17][smile17].
Merci pour votre aide surtout! je compte sur vous,
Cordialement

Luzialou, Aide soignante et heureuse maman...

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés